

Du six Octobre 1850 en mil huit cent cinquante-trois, à neuf heures du soir

ACTE DE MARIAGE de *Jean Baptiste Bernard* et de *Marie Jeanne Guiol*
Mère Marie Anne Pournier

âgé de *vingt-six* ans, né à *La Gard* département de *May*
 de *par* le *quatorze* du mois d'*octobre*
 mil *huit cent cinquante-trois* profession de *Cultivateur*
 à *La Gard* département de *May* fils *majoré* de
Jean Baptiste Bernard profession de *Cultivateur*
 domicilié à *La Gard* département de *May* et de
Marie Jeanne Pournier profession de *Comptable* à *La Gard*
 La mère se présente et consentant à sa part.

Et de *Marie Claire Guiol*

âgée de *vingt-trois* ans, née à *La Gard* département de *May*
 de *par* le *quatorze* du mois de *novembre* mil *huit cent trente-cinq*
 profession d'*ouvrière* domiciliée à *La Gard* département de *May*
 fille *majorée* de *Jean Martin Guiol*
 profession de *Cultivateur* domiciliée à *La Gard* département de *May*
 et de *Marie Claire Augustine Comy* son grand
Cultivateur domiciliée avec son mari à *La Gard* le père et la mère se présentent
 et consentant à sa part.

Les actes préliminaires sont : 1^o Les publications du mariage faites par nous
 sans opposition des deux parties le *vingt* et *vingt-trois* septembre de la présente
 année demeurés affiches pendant le délai prescrit par la loi.

- 2^o Vu l'acte de naissance du futur époux.
- 3^o Vu l'acte de décès du père du futur époux.
- 4^o Vu l'acte de naissance de la future épouse.
- 5^o Vu l'acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi
 que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les
 droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon,
 modifié par la loi du 18 Juillet 1850, les futurs époux et les personnes qui ont autorisé le mariage

ont déclaré qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, à la date du
 du mois de _____ mil huit cent cinquante-trois, par-devant M^r
 notaire à _____

département de _____

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un *Marie Claire Guiol*
 et l'autre *Jean Baptiste Bernard*.

Le tout en présence de *Jean Baptiste Félix Lebeoul*
 domicilié à *Coulon* département de *May* âgé de *soixante ans*
 profession de *rentier* non parant et actif des parties

De *Gaëtan Augustin Bernard*
 domicilié à *La Gard* département de *May* âgé de *quarante quatre ans*
 profession de *Cultivateur* non parant et actif des parties

De *Jean Comy*
 domicilié à *Coulon* département de *May* âgé de *vingt trois ans*
 profession de *porteur* non parant et actif des parties

Et de *Jacques Augustin Comy*
 domicilié à *La Gard* département de *May* âgé de *vingt trois ans*
 profession de *porteur* non parant et actif des parties

Après quoi *Monsieur Gaëtan Augustin Bernard* officier de l'état civil, au nom de la loi, que les dites parties
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans
 la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par les contractants, le
 futur et la mère de la future, les mères des futurs époux et la future épouse
 ne devant signer ces six futurs époux.

J. B. Bernard

Lebeoul Jean Bernard

Guiole Marie

Comy Jean Jacques